

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2022

**Date de convocation et d'affichage : 29 avril 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le quatre mai à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

**Présents** : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – LABLANQUI Jean-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – AUROUX François – BABILLON Agnès.

**Excusés** : GIROT Dominique – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – ROBIN Christelle – GRANGER Anne-Marie – SALATA Philippe.

**Absents** : VANDECASTEELE Corinne.

**Procuration** : GIROT Dominique à LABLANQUI Jean-Marie – VEY-FARCE Cathy à COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie à ANGE Josianne – ROBIN Christelle à WOZNIAK Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie à GARO Carine – SALATA Philippe à AUROUX François.

Marie-Hélène JUVENON a été élue secrétaire de séance.

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022**

Lecture est faite par le Maire.

Pas de remarques supplémentaires.

**Approuvé à l'unanimité**

- **MISE A DISPOSITION DE LA LICENCE IV COMMUNALE POUR L'OUVERTURE D'UN BAR-RESTAURANT 63 RUE DE LA VALLEE**

Présentation effectuée par Josianne ANGE.

La commune de Clérieux est propriétaire depuis 2010 d'une licence IV qu'elle met à disposition gratuitement aux commerçants de la commune. Cette Licence IV permet de vendre le l'alcool.

Suite à la cessation de l'activité du précédent détenteur, la commune de Clérieux (le cédant) dispose à nouveau de sa licence IV.

Le Maire propose de mettre à disposition la licence IV communale au prochain commerçant gérant du bar-restaurant situé 63, rue de la Vallée.

**Voté à l'unanimité**

- **APPROBATION DE LA CONVENTION SERVICE COMMUN ADMINISTRATION MISSION FISCALITE – VRA**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE.

La commune adhère pour la seconde année à la mission fiscalité du service commun administration.

Après plus de 5 ans de fonctionnement, une actualisation des conventions du service commun administration s'avère nécessaire au vu des évolutions de fonctionnement des services communs.

Pour l'intégralité des missions des services communs administration incluant la mission fiscalité, les thématiques suivantes font notamment l'objet d'une actualisation :

- Modalités de sortie : afin d'éviter que la sortie d'un adhérent ne porte préjudice aux adhérents restants, la mise en œuvre systématique d'une étude d'impact en cas de sortie d'un adhérent est instaurée, en complément des modalités de répartition déjà prévues à la convention (répartition des biens, du personnel, etc.).

L'actualisation de cette clause n'a pas d'incidence sur la contribution annuelle des adhérents.

- Architecture budgétaire : les budgets des services communs administratif et technique étant désormais individualisés au sein du budget général de Valence Romans Agglo et non plus dans des budgets annexes, les clauses faisant mention de l'architecture budgétaire des services communs sont adaptées en conséquence.

L'actualisation de cette clause n'a pas d'incidence sur la contribution annuelle des adhérents.

- Modalités de gouvernance : afin de faciliter la mise en œuvre effective des instances de gouvernance et de garantir leur capacité à exercer leurs prérogatives, un comité de pilotage annuel de suivi est instauré auquel sont associés les représentants choisis par chacun des adhérents.

Ce comité de pilotage pourra également être convoqué à d'autres occasions en cas de nécessité d'arbitrage (approbation d'une nouvelle adhésion, etc.).

L'actualisation de cette clause n'a pas d'incidence sur la contribution annuelle des adhérents.

Cette délibération a pour but d'approuver les nouvelles versions des conventions du service commun administration mission fiscalité intégrant les modifications énoncées ci-dessus, pour une application à compter de l'année 2022.

**Voté à la majorité (1 abstention : BABILLON Agnès).**

- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022**

Présentation effectuée par Jean-Marie-WOZNIAK. La commission s'est réunie et a étudié les demandes des associations telles que présentées dans le tableau ci-après.

## SUBVENTIONS 2022

ASSOCIATIONS	NOMBRE ADHERENTS	NOMBRE BENEVOLES	SUBVENTION 2020	SUBVENTION 2021	DEMANDES 2022	PROPOSITIONS 2022
Association Mille Clubs	38	5	700,00 €	700,00 €	700,00 €	700,00 €
A.P.E.L. Sacré cœur	20	20	1 250,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
Acca Chasse	32		100,00 €	100,00 €	200,00 €	150,00 €
ADRI	6	3		300,00 €	500,00 €	500,00 €
Amicale des boules		6	110,00 €	110,00 €	150,00 €	110,00 €
Amicale du Cochonet	38	38			110,00 €	110,00 €
Patrimoine Culture et tradition	10		200,00 €	200,00 €	400,00 €	200,00 €
Sub Except Prépa Expo Photos						200,00 €
Bibliothèque Municipale	85	12	3 275,00 €	3 047,00 €	4 348,88 €	3 100,00 €
Comité de jumelage	23	23	250,00 €	250,00 €	250,00 €	150,00 €
Comité de jumelage cadeaux enfants belges					400,00 €	400,00 €
Comite des fêtes	25	22	600,00 €	650,00 €	1 200,00 €	900,00 €
Sub Except Rembours Machine à Glaçons						747,48 €
Comité entente anciens combattants	47		110,00 €	110,00 €	130,00 €	130,00 €
F.N.A.C.A.	41		200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
La Clé Rieuse	17	17		600,00 €	450,00 €	450,00 €
La Cultureuze	19	19	1 000,00 €	1 500,00 €	2 678,00 €	2 100,00 €
Sub Except Participation Radio BLV le 7 mai						578,00 €
les Doljts de fée	12	12	110,00 €	110,00 €	110,00 €	110,00 €
Scrap'Amies	16	16			150,00 €	110,00 €
AIRSOFT Soldat du Ghetto	16		110,00 €	110,00 €	300,00 €	110,00 €
Sou de l'Ecole publique de Clérieux	18	18	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Triple A	25	10	60,00 €	60,00 €	60,00 €	0,00 €
UNRPA 3ème age "Les Blés d'or"	86	15	250,00 €	250,00 €	300,00 €	250,00 €
Association des maires			570,00 €	570,00 €	570,00 €	570,00 €
Croix Rouge				300,00 €		300,00 €
Mémoire de la Drome			100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Prévention Routière			90,00 €	90,00 €		90,00 €
Souvenir français			50,00 €	50,00 €		50,00 €
Ecole du chat Valence					1 000,00 €	1 000,00 €
<b>TOTAL 30 associations</b>	<b>574</b>	<b>236</b>	<b>10 825,00 €</b>	<b>12 047,00 €</b>	<b>18 056,88 €</b>	<b>17 165,48 €</b>

Le total des subventions décidées par la commission pour 2022 s'élève à 17 165.48 € sur un budget de 20 000 €.

Se retire du vote :

Jean-Pierre BANC pour le cochonnet, les boules et la clé rieuse – Agnès BABILLON pour le patrimoine – François AUROUX pour le patrimoine, le jumelage et la clé rieuse – Nicolas ROUX pour l’APEL – Marie-Hélène JUVENON pour la culturieuze et la bibliothèque – Jean-Marie WOZNIAK pour la culturieuze, la Clé Rieuse et la bibliothèque – Carine GARO pour la bibliothèque – Thierry BOISSIEUX pour le foot, la chasse, la culturieuze et la bibliothèque – Fabrice LARUE pour la culturieuze, les boules, le cochonnet, la comité des fêtes la clé rieuse.

## **Voté à l’unanimité**

- **DECISIONS DU MAIRE**

- *Droit de préemption urbain*

DATE	PARCELLE	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	M <sup>2</sup>	PREEMPTION	
					OUI	NON
29/03/22	E 1836	BAYLE Lilian SANGUINO CARDENAS Murielle	10, rue de la Vallée	9		X
29/03/22	E 1594	PERIOLAT Céline	150, allée des Monts du Matin	1384		X
30/03/22	E 351	GAMON Lise- France	2, impasse de la Loive	100		X
07/04/22	E 1689	DOBELLI Hélène	51, rue de la Vallée	21		X
21/04/22	ZE 134	LAURENT Richard	185, impasse du Belvédère	1558		X

- **QUESTIONS DIVERSES**

### Elections législatives

Fabrice LARUE demande aux élus de bloquer les dimanches des 12 et 19 juin 2022 de 8H00 à 18H00 pour la tenue des bureaux de vote. Organisation soit à 3 tours soit à 2 tours. A 3 tours il faut être 18 personnes. Avant la fin de la semaine prochaine, envoyer les indisponibilités à Fabrice LARUE. Sans retour, il sera considéré que l’ élu est disponible sur les 2 dimanches et sur tous les créneaux.

### Présentation du rapport du Syndicat des Eaux de la Veauce

Jean-Luc COMBRISSEON présente le rapport suite à la demande de François AUROUX. Lors du prochain conseil Jean-Marie LABLANQUI présentera celui du SIABH.

L’eau sur le territoire est sans traitement ni chloration, rien n’est ajouté.

Le rendement de 80% qui peut sembler faible s’explique sur le secteur atypique avec beaucoup de kilomètres de réseau et une faible densité d’habitations.

Il y a deux délégués par commune, pour Clérieux, Jean-Pierre BANC et Jean-Luc COMBRISSEON.

François AUROUX précise que la nappe du bateau qui alimente en partie Clérieux est plus sensible en cas d’inondations.

A la dernière commission, une augmentation du prix de l’eau a été approuvée en raison notamment du coût des énergies qui augmente.

Jean-Marie WOZNIAK demande ce qui est fait pour les fuites ? Jean-Luc COMBRISSON répond qu'il y a les débitmètres mais aussi la surveillance de la part des délégués et des riverains.

Jean-Luc COMBRISSON ajoute qu'une journée de la nature est organisée par le SIEV le 18/05/2022 avec 4 ateliers participatifs sur inscription sur le site des Eaux de la Veunes.

Sur les 19 communes, une borne fontaine va être mise à disposition avec de l'eau potable, la commune doit choisir où la mettre. Pour Clérieux à réfléchir en même temps que le travail sur la rue de la Vallée.

François AUROUX, le Ministère de l'Agriculture souhaitait que toutes les communes soient interconnectées. Jean-Luc COMBRISSON explique que des connexions sont faites avec d'autres zones, Saint Donat notamment.

#### Calendrier

- Jean-Pierre BANC rappel que samedi 14 mai 2022 il y a l'opération nettoignons la nature en association avec la chasse. Rendez-vous à 08H00 dans la cour des pompiers et retour vers 11H00, du matériel est à disposition, gants, sacs poubelles, gilets.
- Inauguration du festival des clérieuzités vendredi soir à 19H00 au jeu de boules.
- Cérémonie du 8 mai à 11H00 au Monument aux morts.
- 15 mai fête de l'Herbasse avec les ateliers déconcertants et 17 mai réunion publique.
- Les 20, 21 et 22 se tient la fête de la nature avec une exposition photo à la maison des associations, le dimanche balade découverte faune et flore.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H15.